



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'île Bouchard

Le maire de la commune de l'île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame DIOGO Sandrine de la société de production Fédération Studio France de France TV, domiciliée au 10-22 rue Royale, 75008 à PARIS en date du 09 avril 2024, qui souhaite effectuer le tournage d'un téléfilm en occupant temporairement le domaine public Chemin des carrières et rue Saint Lazare 37220 à l'île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le tournage du téléfilm ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du jeudi 18 avril 2024 à 17 heures au vendredi 19 avril 2024 à 20 heures, Madame DIOGO Sandrine de l'entreprise de production Fédération Studio France de France TV demeurant au 10-22 rue Royale, 75008 à PARIS est autorisée à procéder au stationnement des véhicules techniques du tournage sur le parking Chemin des Carrières et rue Saint Lazare 37220 à l'île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de toutes les places de stationnement Chemin des Carrières.

Réserve de 4 places de stationnement en face de Ferme et Jardin, rue Saint Lazare.

Réserve de 5 places de stationnement en face du magasin LIDL, rue Saint Lazare.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de l'île Bouchard.

Article 4 : Madame DIOGO Sandrine occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'île Bouchard, l'ASVP de l'île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'île Bouchard le 15 avril 2024

Arrêté n° 2024-04-79	
PUBLIÉ LE	15/04/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

